DEC130535DR15

Décision portant nomination de M. Alain OCHSENHOFER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

 \mbox{Vu} l'instruction n° 122942DAJ du 1 $^{\mbox{\scriptsize er}}$ décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

 ${
m Vu}$ la décision n° DEC11A004DSI portant création de l'unité mixte de recherche n° 5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M) et nommant M. Eric ARQUIS en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 15/10/2012 ;

Considérant que M. Alain OCHSENHOFER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine-Limousin du 18 au 20 juin 2012 et du 24 au 27 septembre 2012,

DECIDE:

Article 1^{er} : M. Alain OCHSENHOFER, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n° 5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M) – Bât. ENSAM, à compter du 1^{er} octobre 2012.

M. Alain OCHSENHOFER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Alain OCHSENHOFER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 14 février 2013

Le directeur de l'unité Eric ARQUIS

Visa du délégué régional du CNRS Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université Bordeaux 1 Dean LEWIS

Visa du directeur de l'ENSAM – Centre de Bordeaux-Talence Philippe VIOT

Visa du directeur de l'Institut Polytechnique de Bordeaux François CANSELL